

PAR COURRIEL ET PAR COURRIER

Québec, le 30 mars 2001

Monsieur Pierre Laflamme
Porte-parole
Projets de construction de l'axe McConnell-Laramée
Ministère des Transports du Québec
170, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5^e étage
Hull (Québec) J8X 4C2

Objet : Demande de complément d'information à l'étude sur le climat sonore
effectuée pour le projet de construction de l'axe McConnell-Laramée.

Monsieur Laflamme,

Pour faire suite à la demande d'information complémentaire précitée, formulée par la commission à la séance publique du jeudi 22 mars dernier, en soirée, à Hull, vous trouverez ci-joint les éléments précis de cette demande. La commission apprécierait que vous lui fassiez parvenir les réponses au plus tard le 17 avril prochain.

La commission vous remercie à l'avance de votre célérité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Laflamme, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le président de la commission



André Beauchamp

p.j.

**Projet de construction de l'axe McConnell-Laramée entre
l'autoroute 50 et le chemin de la Montagne, par le ministère des
Transports du Québec**

*Complément d'informations demandé au ministère des Transports
du Québec, sur le climat sonore*

Réponses attendues pour le 17 avril 2001

**Rédigé par Claude Leblanc, analyste
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
30 mars 2001**

Contexte et objectifs

La première partie de l'audience publique sur le projet de construction de l'axe McConnell-Laramée entre l'autoroute 50 et le chemin de la Montagne s'est déroulée du 19 au 22 mars 2001. Compte tenu que les impacts éventuels du projet sur le climat sonore font l'objet de préoccupations importantes de la part de la population, la commission a demandé au ministère des Transports de lui transmettre des compléments d'information sur les impacts sur le climat sonore.

Le présent document a pour but de préciser le contenu de cette demande d'information. Les réponses doivent pouvoir fournir une image juste du climat sonore actuel dans les secteurs touchés et des prévisions sur le climat sonore éventuel, suivant les divers scénarios proposés dans le présent devis.

Contenu de l'étude

L'étude demandée doit couvrir, sans toutefois s'y limiter, les champs suivants :

la zone d'étude

Dans le secteur urbanisé, la zone d'étude doit couvrir, du nord au sud, une bande d'au moins 300 mètres de part et d'autre du centre de la chaussée, incluant l'arrière de la dernière rangée de maisons comprises dans ce corridor. D'ouest en est, elle doit couvrir de la Promenade du Lac-des-Fées jusqu'à la rue Saint-Rédempteur.

Dans le Parc de la Gatineau, la zone d'étude doit couvrir les promenades de la Gatineau et du Lac-des-Fées, entre les boulevards Alexandre-Taché et Saint-Raymond, sur une bande d'au moins 300 mètres de part et d'autre du centre de la chaussée.

les scénarios à étudier

L'étude doit porter sur le climat sonore actuel et le climat sonore prévu en 2011 avec et sans les mesures d'atténuation envisagées, pour les scénarios suivants :

- Sur le concept : avec les carrefours giratoires et avec les feux de circulation
- Sur le camionnage : avec 0% et 40% de camionnage sur l'axe projeté
- Sur les promenades de la Gatineau et du Lac-des-Fées : avec et sans les bretelles d'accès

les isophones

L'étude doit fournir les isophones suivants, pour toute la zone d'étude et ce, autant pour le climat sonore actuel que pour le climat sonore futur. Il n'y a pas de limite minimale au climat sonore à illustrer.

- Période de 24 heures
- Période diurne (6 h 00 à 22 h 00)
- Période nocturne (22 h 00 à 6 h 00)

Les données de N_{eq} (h) doivent également être listées sous forme de tableaux pour chaque point de calcul. La forme des tableaux pourrait être inspirée de celle du tableau 19 du document PR3.

note méthodologique

Une note méthodologique doit accompagner le rapport. Cette note doit présenter :

- une description des modèles utilisés et leur référence
- les données d'entrées aux modèles : description et sources (auteur et année)
 - données de circulation (dates des comptages, durée, localisation, débit horaire, hypothèses de prédiction, etc.)
 - vitesses utilisées pour les véhicules
 - facteur d'atténuation du sol
 - modifications apportées aux modèles, s'il y a lieu
 - limites aux modèles (distance, débits de circulation, vitesse, etc.)
- les marges d'erreur sur les résultats obtenus par les modèles utilisés

échancier

Ce rapport complémentaire devra être acheminé, en 15 copies, au Secrétariat de la commission au plus tard le 17 avril 2001. L'adresse est la suivante :

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
A/T Madame Hélène Marchand
Coordonnatrice du Secrétariat de la commission McConnell-Laramée
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec G1R 6A6

La version électronique du rapport devra être acheminée à laramee@bape.gouv.qc.ca.